

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit mars, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil à la mairie de Saint Martin d'Auxigny sous la présidence de Mme NOUBLANCHE Chrystelle, Présidente
Date de convocation : 17 mars 2023

Présents : Mmes LAUGERAT Yolaine - BARON Valentine - VERDIER Marie-Christine - LEBOEUF Christine - VALLENET Emeline - PETITJEAN Florence - NOUBLANCHE Chrystelle
Mrs AUBRY Didier - DUBOIS Philippe - PERDU Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE BENGY Germaine à Mme LAUGERAT Yolaine - Mme BIGRAT Emilie à Mme PETITJEAN Florence - Mme BERNIER Laëtitia à M. PERDU Christian

Absents : Mmes TITRANT Gwendoline - HENG Céline - MOUTAT Isabelle

Secrétaire de séance : Mme BARON Valentine

Objet : AFFECTATION RESULTAT BUDGET DU SYNDICAT

Après avoir adopté le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement de l'exercice 2022 :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Dépenses 2022 | 18 629.00 € |
| Recettes 2022 | 19 744.22 € |
| Soit un déficit d'exercice de | - 1 115.22 € |
| Excédent antérieur reporté | 15 729.68 € |
| Excédent global de clôture | 14 614.46 € |

Investissement de l'exercice 2022 :

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Dépenses 2022 | 0.00 € |
| Recettes 2022 | 0.00 € |
| Soit un résultat de l'exercice | 0.00 € |
| Excédent antérieur reporté | 857.87 € |
| Excédent global de clôture | 857.87 € |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical, conformément à l'instruction M14, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2023 de la façon suivante :

| | |
|-------------|------------------|
| 857.87 € | au compte 001 D |
| 0,00 € | au compte 1068 R |
| 14 614.46 € | au compte 002 R |

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Chrystelle NOUBLANCHE

Noublanche

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE
1, Place de la Mairie
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
Tél-Fax 02 48 64 69 64

Le Secrétaire de séance,
Valentine BARON

Valentine Baron

Acte déposé à la
Préfecture de Bourgogne

03 AVR. 2023

